

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DFPE 79 Subventions (1 714 546 euros), avenants n° 6 à l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants.

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 3 janvier 2017 par l'association ENVOLUDIA et la Ville de Paris.

Vu les avenants n° 3 signés le 26 août 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées.

Vu les avenants n° 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées.

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association ENVOLUDIA.

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 29 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 6 avril 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 6 à la convention, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association ENVOLUDIA ayant son siège social 261 rue de Paris 93100 Montreuil, pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 475 015 euros est allouée à l'association ENVOLUDIA pour sa structure multi-accueil Les Bambini située 20, rue Giordano Bruno (14e)
(N° tiers PARIS ASSO : 65748, N° dossier : 2021_05126).

Article 3 : Une subvention de 341 481 euros est allouée à l'association ENVOLUDIA pour sa halte-garderie située 11/21, rue du Chalet (10e)
(N° tiers PARIS ASSO : 65748, N° dossier : 2021_05124).

Article 4 : Une subvention de 229 291 euros est allouée à l'association ENVOLUDIA pour sa structure multi-accueil Méli-Mélo située 20, rue Mère Marie Skobtsov (15e)
(N° tiers PARIS ASSO : 65748, N° dossier : 2021_05127).

Article 5 : Une subvention de 334 093 euros est allouée à l'association ENVOLUDIA pour sa halte-garderie Ram Dam située 4, rue Frédéric Schneider (18e)
(N° tiers PARIS ASSO : 65748, N° dossier : 2021_05125).

Article 6 : Une subvention de 334 666 euros est allouée à l'association ENVOLUDIA pour sa halte-garderie Trotte Lapin située 217, rue Saint Charles (15e)
(N° tiers PARIS ASSO : 65748, N° dossier : 2021_05123).

Article 7 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2021 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO